

COMITÉ DE REFONDATION DE L'AIDE À DOMICILE

Le Comité de refondation de l'Aide à Domicile s'est réuni ce mardi 6 octobre.

❖ Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement

L'AD-PA prend acte de la création d'un régime unique dépassant la différenciation autorisation agrément ; l'AD-PA se félicite que ses demandes aient été entendues afin que le projet de cahier des charges des SAAD (1) soit simple et léger.

L'AD-PA se réjouit de l'annonce d'un déblocage de 8,5 millions d'euros en faveur des SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de soins à Domicile), mais rappelle que le secteur reste en très grande fragilité : ainsi de nombreux services risquent de disparaître compte tenu que les tarifs fixés par les Pouvoirs Publics restent très nettement inférieurs aux prix de revient de l'activité.

À terme, seule la réflexion sur un vrai 5^{ème} risque permettra de clarifier les arbitrages des Français entre accompagnement de qualité des âgés et niveau des prélèvements sociaux.

❖ Grippe

L. ROSSIGNOL a, par ailleurs, souhaité que le secteur soit un « ambassadeur » auprès des personnes âgées pour promouvoir la vaccination anti grippale.

L'AD-PA a accepté que les directeurs soient des vecteurs pour favoriser la vaccination de toutes les personnes âgées et personnels qui le souhaitent. Pour autant, l'AD-PA rappelle que dans le cadre d'une vaccination qui n'est pas obligatoire, les directeurs ne sauraient aller au-delà d'une proposition ou d'un accompagnement, à domicile comme en établissement. Il reste indispensable pour l'AD-PA de respecter les vrais choix des personnes âgées et des salariés.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA et du TOUR DE FRANCE, sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>



<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées